EVENTISSIM

l’instant-féerique

CHARTE DE LOCATION ET D’ENGAGEMENT DU CLIENT

Parce que chaque détail compte !

Une relation fondée sur la confiance, le respect du matériel
et la réussite de votre événement.

Notre engagement commun

Afin de garantir la qualité de nos prestations, la disponibilité de notre matériel et la satisfaction de tous nos clients, toute location auprès d’Eventissim implique l’acceptation de la présente charte.

1. Réservation du matériel

Toute réservation devient effective après la validation du devis, le versement de l’acompte indiqué, l’acceptation de la présente charte et la transmission des informations nécessaires à l’organisation de la prestation. Les articles sont réservés selon leur disponibilité à la date de l’événement. Aucun matériel ne pourra être immobilisé sans confirmation de la réservation.

2. Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs indiqués correspondent à la location du matériel pour la durée mentionnée sur le devis. Les frais de livraison, d’installation, de récupération ou de manutention peuvent être facturés séparément selon le lieu, les quantités et les conditions d’accès. Le solde doit être réglé au plus tard à la date précisée sur le devis. Le matériel ne pourra être remis ou installé tant que le règlement convenu n’aura pas été effectué.

3. Caution

Une caution peut être demandée avant la remise du matériel. Son montant est fixé selon la nature et la quantité des articles loués. Elle est restituée après le retour et la vérification complète du matériel, sous réserve qu’aucune perte, casse, détérioration ou pièce manquante ne soit constatée.

4. Livraison et récupération

Le client doit communiquer une adresse exacte, un numéro de téléphone joignable ainsi que les horaires autorisés pour la livraison et la récupération. Il doit signaler à l’avance toute difficulté d’accès : étage, absence d’ascenseur, escalier étroit, route difficilement praticable, stationnement limité ou longue distance de manutention. Tout retard ou déplacement supplémentaire causé par des informations incomplètes pourra entraîner des frais additionnels.

Charte de location

5. Vérification du matériel

Le matériel est vérifié avant sa remise au client. Lors de la livraison ou du retrait, le client doit contrôler les articles et signaler immédiatement toute anomalie. Après la remise du matériel, celui-ci est considéré comme complet et en bon état, sauf réserve formulée et acceptée au moment de la réception.

6. Utilisation et protection du matériel

Le client s’engage à utiliser les articles avec soin et uniquement pour leur usage prévu. Le matériel doit être protégé de la pluie, de l’humidité, des intempéries, du feu, des sources de chaleur, des chocs, des taches persistantes et des produits corrosifs. Il ne doit pas être démonté, modifié, peint, collé, percé ou réparé sans l’autorisation d’Eventissim.

7. Responsabilité du client

À compter de la remise du matériel et jusqu’à sa récupération par Eventissim, le client en assume la garde et la responsabilité. Il reste responsable des articles confiés, y compris lorsqu’ils sont utilisés ou manipulés par ses invités, prestataires, décorateurs ou collaborateurs. Il lui appartient de surveiller et de sécuriser le matériel pendant toute la durée de la location.

8. Casse, perte ou détérioration

Toute casse, perte, brûlure, tache irréversible, rayure importante, déformation ou détérioration sera facturée selon le coût de réparation ou de remplacement de l’article. Si le montant des dommages dépasse celui de la caution, le client devra régler la différence. Tout incident doit être signalé spontanément à Eventissim.

Charte de location

9. Retour des articles

Les articles doivent être regroupés et rendus dans les emballages, caisses ou contenants fournis. La vaisselle et la verrerie doivent être vidées de tout aliment, boisson ou déchet. Les nappes et textiles ne doivent pas être lavés sans autorisation ; ils doivent être secs, débarrassés des déchets et correctement regroupés. Tout retour tardif non autorisé pourra entraîner des frais supplémentaires.

10. Modification ou annulation

Toute demande de modification doit être formulée le plus tôt possible et sera acceptée selon la disponibilité des articles et les possibilités d'organisation. En cas d'annulation, les conditions de remboursement ou de conservation de l'acompte sont celles mentionnées sur le devis ou le contrat de location. Un report de date reste soumis à la disponibilité du matériel.

11. Force majeure et sécurité

Eventissim ne pourra être tenue responsable des retards ou impossibilités d'exécution résultant d'un événement indépendant de sa volonté, notamment des conditions météorologiques extrêmes, accidents, restrictions de circulation ou situations de force majeure. Eventissim se réserve le droit de refuser une installation présentant un risque pour les personnes, le matériel ou le lieu de réception.

12. Respect et collaboration

Eventissim s'engage à fournir un matériel conforme, propre et soigneusement préparé. En retour, le client s'engage à respecter le matériel, les horaires convenus ainsi que les membres de l'équipe chargés de la livraison, de l'installation et de la récupération. Notre objectif commun est de contribuer à la réussite de votre événement dans les meilleures conditions.

ACCEPTATION DU CLIENT

Je reconnais avoir lu et accepté la présente charte de location et d'engagement.

Nom et prénom du client :

Date de l'événement :

N° du devis ou de la réservation :

Mention « Lu et approuvé » :

Date : Signature :

EVENTISSIM – L'INSTANT-FÉERIQUE
Cocody, Riviera CIAD • 05 74 38 99 05
eventissim-ci.com • Facebook • Instagram • TikTok